Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 26/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_162-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_162

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Demande de subventions au Conseil Départemental - Ajustement des plans de financement 2020

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Marie-Christine GUIOL pouvoir à Lisa CHAUVIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 26/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_162-DE

Par délibération n° C_2020_068 en date du 23 juillet 2020, Dracénie Provence Verdon agglomération a adopté son Budget Primitif pour l'année 2020, en cohérence avec son Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 adopté par le Conseil d'agglomération en date du 31 mars 2016.

Par délibération n° C_2020_130, en date du 1er octobre 2020, le Conseil d'agglomération a approuvé les opérations soumises au Conseil Départemental du Var pour éligibilité dans l'accompagnement des projets d'investissements au titre de l'année 2020, ainsi qu'au soutien post-inondations de l'automne 2019.

A la suite d'échanges entre nos deux collectivités, les plans de financements des opérations sont modifiés comme suit, pour un soutien renforcé du Département du Var à nos investissements :

Compétences	Opérations	Coût (€ HT)	Subvention sollicitée : Taux et montant	
Eau et assainissement	Figanières - AEP	153 690 €	**50 %**	**76 845 €**
Eau et assainissement	Figanières - EU Parking du Pré de la Roque	27 460 €	**50 %**	**13 730 €**
Eau et assainissement	Draguignan - EU - renforcement bd Saint-Exupéry	100 000 €	**50 %**	**50 000 €**
Voiries d'intérêt communautaire	ZA de Callas – aménagement de l'accès depuis la RD	166 667 €	**50 %**	**83 334 €**
Voiries d'intérêt communautaire	Requalification ZA Pont de Lorgues (suite de la requalification de la ZA Saint-Hermentaire et du Boulevard Pompidou)	50 000 €	40 %	20 000 €
Développement durable des territoires	PCAET - Pépinière d'entreprise - espace de coworking	125 000 €	40 %	50 000 €
Développement durable des territoires	PCAET - Campus connecté - 3 ans	**246 860 €**	**50 %**	**123 430 €**
Infrastructures touristiques	Base de loisirs - Vidauban : investissement 2020 - Aire de jeux d'enfant (drainage) + parvis (création plateforme)	125 000 €	**50 %**	**62 500 €**
	Total :	**994 677 €**	**48 %**	**479 839 €**

Compétences	Opérations – post-inondations 2019	Coût (€ HT)	Subvention sollicitée : Taux et montant	
Infrastructures touristiques	Base de loisirs - Vidauban : reprise scène et gradins (inondations 2019)	45 481 €	40 %	18 192 €
Infrastructures touristiques	Vigne à Vélo : reprise du talus à Trans en Provence (inondations 2019)	178 987 €	40 %	71 595 €
	Total :	**233 380 €**	**40 %**	**93 352 €**

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 26/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_162-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances et performance publique » réunie le 5 novembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver la mise à jour des modalités de financement des opérations soumises au Conseil Départemental du Var, pour éligibilité dans l'accompagnement des projets d'investissement au titre de l'année 2020 ;
- autoriser le Président à solliciter une subvention d'un montant global de 573 191 € auprès du Conseil Départemental du Var ;
- autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec le traitement de ces dossiers ;
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 25/11/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.